

morte. Comme gouvernement, nous nous préoccupons des questions abordées dans le rapport de la Commission. Les dispositions déjà prises témoignent du vif désir de recourir aux remèdes nécessaires dans ce domaine.

Le débat sur le rapport d'enquête est de grande importance. Les discours des honorables Casgrain, Bélisle, Fergusson, Quart, Benidickson, Inman, Connolly et Sullivan témoignent de l'intérêt de notre Assemblée. J'espère avoir réussi à vous convaincre de la ferme résolution du gouvernement d'agir conformément aux recommandations de la Commission.

S'adressant au Sénat au début de février, notre collègue, la sénatrice Fergusson, concluait:

...Les femmes ne demandent pas seulement qu'on ait de la considération pour elles parce qu'elles se sentent offensées par la discrimination dont elles ont souffert dans le passé; elles demandent également cette égalité des droits afin de pouvoir mettre en valeur leurs aptitudes pour le plus grand bien du Canada et du reste du monde. Si on ne leur accorde que des postes subalternes, ce qui s'est souvent produit au Canada par le passé, elles ne peuvent faire l'apport maximum dont elles sont capables, et le pays, faute d'avoir utilisé judicieusement son capital humain, en sort affaibli. Parce qu'elles sont des êtres humains, les femmes veulent avoir les mêmes droits et les mêmes responsabilités que les hommes.

J'ajouterais que non seulement les femmes veulent avoir des droits égaux et des responsabilités égales à celles des hommes, mais je crois que cela rejoint les objectifs du gouvernement et, j'en suis sûr, de tous les sénateurs. Je suis également convaincu que c'est là l'espoir de la majorité de nos concitoyens.

La sénatrice Fergusson ne pouvait exposer la position du gouvernement à l'égard de la condition de la femme dans notre société d'une façon plus succincte qu'elle ne l'a fait dans le passage que j'ai cité. J'espère que le pays jugera bon d'évoluer avec le temps et veillera à ce que le Canada utilise au maximum et de façon équitable tous les talents à sa disposition; j'espère que la grâce et le charme féminins ne seront pas sacrifiés sur le champ de bataille d'un nouveau mouvement extrémiste.

La Commission Bird a déposé son rapport et le gouvernement a créé les mécanismes nécessaires pour déterminer dans quelle mesure on pouvait donner suite aux recommandations de la Commission royale pour autant qu'elles concernent le gouvernement fédéral.

Il nous incombe à mon avis d'accorder à ce rapport l'attention qu'il mérite. Après étude, je crois que le premier corps législatif au Canada à se consacrer à l'examen et à l'étude de ce rapport est le Sénat du Canada.

(Le Sénat s'ajourne à demain, à 2 heures de l'après-midi.)